

Annecy, le 22 juillet 2014

Concerne « LES ORMES »  
43-45-47-49 AVENUE MONTAIGNE  
74600 SEYNOD

## NOTE RAPPEL

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter les mégots, miettes, papiers, ou tout autre déchet par les fenêtres et les balcons.

D'avance, merci de respecter cette mesure.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Syndic,